



## Mariage et contrat de séparation avec société d'acquêts

Par **jobrider**, le **12/03/2017** à **22:50**

Bonjour, rnétant propriétaire d'un appartement, je vais me marier et j'aimerais savoir comment ma future pourra devenir propriétaire avec moi. rnOn m'a parlé de :rn-rn-faire un contrat de mariage en communauté ou contrat de séparation avec société d'acquêts et apporter le bien à la communauté ou à la société d'acquêts. rn-rn-Faire une donation à votre épouse après le mariage. rn-rnQu'est ce que vous en pensez? Quels seraient les coûts de cette opération? rn-rnMerci pour vos commentaires

Par **Tisuisse**, le **13/03/2017** à **07:17**

Bonjour, rn-rnC'est simple, votre future épouse, si elle veut être propriétaire à 50 %, doit vous racheter les 50 % de la maison. Voyez votre notaire.

Par **jobrider**, le **13/03/2017** à **08:08**

Ok, comme c'est un crédit (2 ans d'ancienneté) elle doit racheter 50% du crédit en fait on voit ça avec un notaire et pas spécialement avec la banque ? rnMerci !

Par **Tisuisse**, le **13/03/2017** à **08:14**

Non, elle doit racheter 50 % de la valeur de la maison, à dire d'expert, au jour de la transaction, et donc l'acte de mutation de propriété ne peut être fait que par un notaire.

Par **jobrider**, le **13/03/2017** à **22:51**

Merci pour votre réponse, rnmais je pense que je vais faire un mariage avec une société d'acquêt, ça coutera combien ?

Par **Tisuisse**, le **14/03/2017** à **06:46**

Votre maison est un bien qui vous est propre, elle n'entre pas dans la communauté. Voyez votre notaire qui vous en dira plus.